

Pour s'en protéger en milieu de travail,  
il convient :

- de ne pas modifier ni gêner le fonctionnement des dispositifs d'aspiration ou de captage mis en place sur les postes de travail,
- d'utiliser des vêtements de travail dont l'entretien et le nettoyage sont à la charge de l'employeur,
- d'utiliser les équipements de protection individuelle prévus en complément aux dispositifs de captage (vêtements et gants de protection, appareil de protection respiratoire...),
- d'assurer un nettoyage systématique des postes de travail en évitant de faire voler la poussière (aspiration, nettoyage à l'humide...).

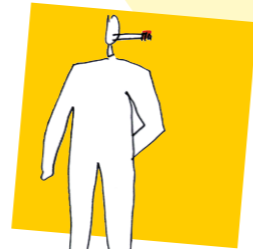


- de respecter les règles d'hygiène :

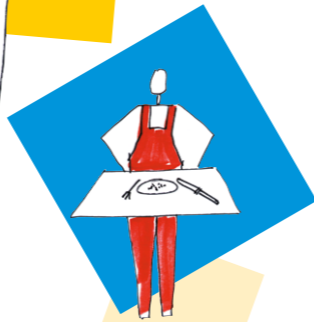
- ne pas boire, fumer, manger, mâcher du chewing-gum,



- se laver le visage et les mains, broser les ongles avant les pauses et la sortie,



- déjeuner en vêtement de ville ou avec une combinaison jetable fournie par l'employeur,



- de respecter les convocations médicales.

Les femmes en âge de procréer et susceptibles d'être exposées au plomb doivent avoir une plombémie inférieure à la valeur retrouvée dans la population des femmes de 18-39 ans (soit 45 µg/L).

## VOUS POUVEZ CONTAMINER VOS PROCHES.

Pour ne pas exposer votre famille, il faut vous assurer qu'aucune particule de plomb ne parvienne au domicile.

Ne transportez pas de plomb chez vous.

Consignes à suivre :

- Après avoir retiré les vêtements de travail dans la pièce prévue à cet effet, prenez une douche complète (pensez à nettoyer les cheveux, la barbe) et brossez les ongles.
- Puis, passez dans la pièce contenant les vêtements de ville.



# LE PLOMB, VOUS et votre famille



Dans votre travail,  
vous êtes amené  
à manipuler du plomb  
ou à être en contact direct  
ou indirect avec lui.

Ce plomb peut pénétrer  
dans votre organisme :

- par le nez :  
fumées, poussières,
- par la bouche :  
mains sales, aliments souillés.

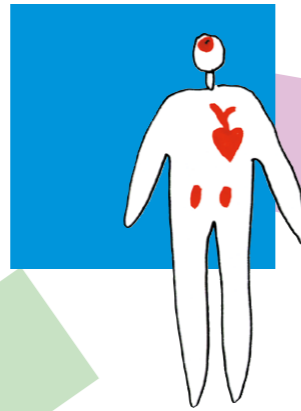
Il y reste pendant plusieurs dizaines d'années,  
car il est difficilement éliminé  
de certains organes (cerveau, os).



À partir d'une certaine dose,  
il peut entraîner des maladies.

Dans l'organisme,  
le plomb provoque des anomalies  
qui passent inaperçues  
et ne sont détectées  
que par certains examens :

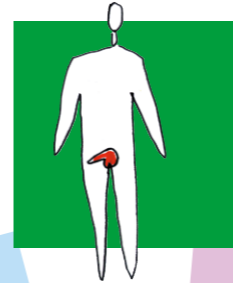
- au niveau du sang,  
diminution des globules rouges (anémie),
- au niveau du système nerveux,  
troubles de l'humeur et de la mémoire,
- au niveau des reins,  
perturbation des fonctions d'élimination.



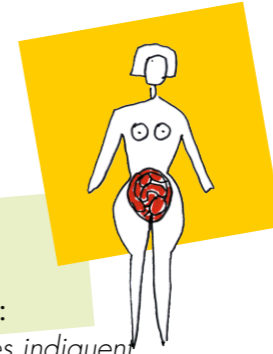
Ces effets  
précoces  
doivent être  
dépistés  
avant que  
n'apparaissent  
des troubles  
graves :  
atteinte des nerfs  
moteurs, démence,  
troubles digestifs  
(coliques de plomb...),  
insuffisance rénale  
chronique.

Le plomb est également  
responsable d'anomalies  
au niveau de la reproduction :

- chez la femme :  
avortement,

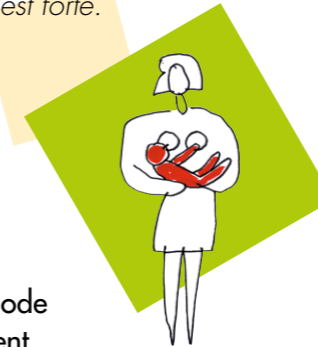


- chez l'homme :  
certaines études indiquent  
une altération de la production  
de spermatozoïdes.



Les enfants sont particulièrement sensibles  
à l'intoxication par le plomb,  
qui se traduit par une atteinte du système nerveux.  
Celle-ci est d'autant plus importante que l'enfant  
est jeune et que la dose absorbée est forte.  
Les effets peuvent aller des troubles  
du comportement et du sommeil,  
du retard scolaire jusqu'au coma  
convulsif (en cas d'ingestion  
importante).

Le plomb présent chez la mère est  
transmis à l'enfant pendant la période  
de grossesse et pendant l'allaitement.  
Il risque d'entraîner à des doses relativement  
faibles un petit poids de naissance, un retard  
du développement psychomoteur et intellectuel.  
Au plan réglementaire, les femmes enceintes ou qui  
allaitent ne doivent pas être affectées ou maintenues à  
des postes les exposant au plomb.



Quelques utilisations du plomb :

- verres au plomb (cristal, verres techniques),
- fabrication et récupération des batteries,
- fabrication et application des émaux  
et frites au plomb (poterie, faïencerie),
- métallurgie, fonderie,
- soudure à l'étain,
- industrie des composants  
électriques  
et électroniques.

Des expositions  
possibles dans diverses  
activités :

- décapage des anciennes  
peintures contenant du plomb,
- découpage au chalumeau de tôles et charpentes  
recouvertes de vieilles peintures,
- métiers du bâtiment (démolition...),
- récupération du vieux plomb,
- ébarbage et polissage d'objets en plomb  
ou alliages de plomb.

